

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4218

Régularisation des déficits des régies de décembre 2016 à décembre 2017

Direction Générale des Services

Direction des Finances

**Rapporteur** : M. BRUMM Richard

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018</b> |
|-----------------------------------|

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4218 - REGULARISATION DES DEFICITS DES REGIES DE  
DECEMBRE 2016 A DECEMBRE 2017 (DIRECTION  
GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les régies de recettes et d'avances font parfois l'objet de déficits de caisse constatés par procès-verbal de vérification établi par Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon. Ces déficits sont le plus souvent consécutifs à des vols, des erreurs de caisse, ou des faux billets.

Conformément au décret N° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et aux dispositions de l'instruction codificatrice N° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 sur les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et établissements publics locaux, un ordre de versement a été établi à l'encontre des régisseurs titulaires, à concurrence des déficits constatés.

Huit régies sont à ce jour concernées par onze déficits de caisse pour la période allant de décembre 2016 à décembre 2017 et chacun des régisseurs titulaires a demandé un sursis de versement.

Je sollicite aujourd'hui l'avis des membres du Conseil municipal sur les demandes de reconnaissance de la force majeure ou de remise gracieuse qui ont été formulées, en parallèle, par chacun des régisseurs, avant l'avis définitif de la Direction régionale des finances publiques.

Je vous rappelle, en effet, que Monsieur le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon a été sollicité pour avis et que Monsieur le Directeur régional des finances publiques, par délégation de Monsieur le Ministre chargé de l'action et des comptes publics et du budget, statuera sur ces demandes qui ont pour effet d'apurer les déficits retranscrits en comptabilité.

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 26 avril 2006 ;

Où l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

**DELIBERE**

- 1- Un avis favorable est donné sur les demandes de reconnaissance de force majeure présentées par les régisseurs pour les déficits de caisse listés ci-dessous.

| Régie   | Montant du déficit | Origine du déficit                                  | Avis du Trésorier |
|---|--------------------|---|-------------------|
| Régie de recettes<br>Activités péri scolaires et extra-scolaires                          | 106.74 €           | Vol sans effraction dans le coffre d'une sous régie | Force majeure     |
| Régie de recettes<br>Restauration scolaire  | 50.00 €            | Vol sans effraction dans le coffre de la régie      | Force majeure     |
| Régie de recettes<br>Commerce Non Sédentaire  | 110.00 €           | Vol sans effraction dans le coffre de la régie      | Force majeure     |
| Régie de recettes<br>Bibliothèque Municipale  | 40.00 €            | Vol à main armée auprès d'une sous régie            | Force majeure     |
| Régie de recettes<br>Restauration scolaire et activités péri scolaires et extra-scolaires | 360.00 €           | Vol sans effraction dans le coffre de la régie      | Force majeure     |
| Régie de recettes<br>Restauration scolaire et activités péri scolaires et extra-scolaires | 46.54 €            | Vol sans effraction dans le coffre de la régie      | Force majeure     |
| <b>Total</b>  | <b>713,28€</b>     |   |                   |

- 2- Un avis favorable est donné sur les demandes de remise gracieuse présentées par les régisseurs pour les déficits de caisse listés ci-dessous.

| Régie   | Montant du déficit | Origine du déficit   | Avis du Trésorier |
|---|--------------------|--|-------------------|
| Régie de recettes<br>Restauration scolaire          | 40.00 €            | Faux billets   | Remise gracieuse  |
| Régie de recettes et avance<br>Musée des Beaux-Arts | 236.00 €           | Dysfonctionnements d'un terminal de paiement électronique (cartes bancaires) | Remise gracieuse  |
| Régie de recettes<br>Centre Nautique Tony Bertrand  | 50.00 €            | Faux billet  | Remise gracieuse  |
| Régie de recettes<br>Piscine de Vaise               | 20.00 €            | Faux billet  | Remise gracieuse  |
| Régie de recettes<br>Centre Nautique Tony Bertrand  | 45.50 €            | Dysfonctionnements d'un terminal de paiement électronique (cartes bancaires) | Remise gracieuse  |
|   |                    |  |                   |
| <b>Total</b>  | <b>391.50 €</b>    |  |                   |

- 3- La prise en charge sur le budget de la commune la somme de mille cent quatre euros et soixante-dix-huit centimes (1 104.78 €) est approuvée.

4- La dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2018 au compte 6718 du chapitre 67 du Budget Principal.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM